

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE ALSACIENNE :

1. Dispositions particulières :

Les portes de l'Ecole Alsacienne seront ouvertes de :

- 18h45 à 19h45 pour les cours débutants à 19h.
- 20h15 à 20h45 pour les cours débutants à 20h30.

Les étudiants ne pourront rejoindre les vestiaires qu'accompagnés du professeur.

En cas d'absence du professeur le cours sera supprimé.

Les racks prévus pour le matériel seront sécurisés par un cadenas à la charge de l'Université.

Les clés des vestiaires et des gymnases seront à la disposition du professeur, au bureau d'accueil et elles devront être rendues à la fin du cours.

Lors du dernier cours, le professeur devra vérifier que tous les étudiants sont sortis de l'établissement.

2. Pendant les heures d'attribution, l'Université Panthéon Assas déclare vouloir utiliser ces installations pour des cours ou des entraînements, activités compatibles avec la nature des locaux et des matériels mis à disposition.

3. Au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, l'organisateur s'engage :

- A assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès,
- A contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées,
- A faire respecter les règles de sécurité par les participants.

Le directeur de l'Ecole Alsacienne
Pierre de PANAFIEU

Le Président de l'Université Panthéon-Assas
Guillaume LEYTE